

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 446 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale du train (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale du train ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée à la Fédération nationale du train, 16-18, place Duplex 75015 Paris. A00034 / 2016_02913 / 20682.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, chapitre 6574, rubrique 323, ligne VF 40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO